



Ouvrir son PEA ou son assurance-vie pas à pas

Le guide pratique pour ne rien oublier

Vous avez décidé d'investir. Maintenant, il faut choisir où. Le PEA et l'assurance-vie sont les deux enveloppes les plus utilisées en France. Ce guide vous explique comment ouvrir chacune, étape par étape.

Le Plan d'Épargne en Actions (PEA)

Conditions :

- Résidence fiscale en France
- 1 seul PEA par personne
- Plafond de versements : 150 000 €
- Accessible dès 18 ans

Étapes pour ouvrir un PEA :

1. Choisissez un courtier en ligne (comparez les frais de courtage et les frais de garde)
2. Remplissez le formulaire d'ouverture en ligne (pièce d'identité, justificatif de domicile, RIB)
3. Attendez la validation (1 à 5 jours ouvrables)
4. Effectuez votre premier versement
5. Passez votre premier ordre (achat d'ETF par exemple)

Fiscalité :

- Avant 5 ans : gains soumis à la flat tax (30 %)
- Après 5 ans : seuls les prélèvements sociaux s'appliquent (17,2 %) — économie de 12,8 % d'impôt sur le revenu
- Les retraits avant 5 ans entraînent la clôture du PEA

À retenir

Ouvrez votre PEA le plus tôt possible, même avec 10 €. Le compteur fiscal de 5 ans commence à l'ouverture, pas au premier investissement.

L'assurance-vie

Conditions :

- Pas de plafond légal de versement
- Ouverte à tous (même les mineurs)
- Possibilité d'avoir plusieurs contrats

Étapes pour ouvrir une assurance-vie :

1. Choisissez un assureur en ligne (0 % de frais d'entrée — les courtiers en ligne n'en prennent pas)
2. Remplissez le questionnaire de profil investisseur (obligatoire)
3. Fournissez les documents (identité, domicile, RIB)
4. Choisissez votre répartition : fonds euros (sécurité) vs unités de compte (performance)
5. Effectuez votre versement initial

Frais à surveiller :

- Frais d'entrée : 0 % en ligne, jusqu'à 5 % en agence
- Frais de gestion fonds euros : 0,5 à 0,75 % par an
- Frais des unités de compte : variables, préférer les ETF (0,2 à 0,5 %)
- Frais d'arbitrage : 0 % chez la plupart des courtiers en ligne

Fiscalité :

- Après 8 ans : abattement de 4 600 € par an sur les gains (9 200 € pour un couple)
- Au-delà de l'abattement : taux réduit de 7,5 % + prélèvements sociaux (17,2 %)

À retenir

L'assurance-vie est aussi un outil de transmission : jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire sans droits de succession (versements avant 70 ans).

PEA ou assurance-vie : lequel choisir ?

La réponse courte : les deux, si possible.

Le PEA est idéal pour investir en actions européennes avec une fiscalité avantageuse. L'assurance-vie est plus flexible (fonds euros + UC, transmission, rachats partiels).

Si vous ne pouvez en ouvrir qu'un seul :

- Horizon long (10+ ans), envie d'investir en ETF actions → PEA
- Besoin de flexibilité, transmission, ou profil prudent → Assurance-vie
- Envie de sécurité avec un peu de rendement → Assurance-vie en fonds euros

Dans tous les cas, ouvrez les deux dès que possible pour prendre date.

À retenir

Utilisez l'outil PEA vs assurance-vie sur ecos.fr/pea-vs-assurance-vie pour comparer selon votre situation.

Comparez PEA et assurance-vie pour votre situation

Ce document est à but éducatif uniquement. Il ne constitue pas un conseil en investissement au sens de l'article L.321-1 du Code monétaire et financier. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Investir comporte un risque de perte en capital. © 2026 ecos.fr